

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 6 février 2026

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents : M. Jean-Claude BRETNACHER, Mme Roselyne DA SOLLER, Mme Christine THIEL, M. Patrick PIERRE, Mme Ginette MAGRAS,

Étaient absents : M. Philippe SCHUTZ, M. Denis BUTTERBACH, M. Franck ROGOVITZ, M. Thierry UJMA

Membres en fonction : 10

Membres présents : 6

Dont représentés : 0

Membres absents : 4

POINT N° 01 : Plan de financement – Chantier d’insertion – Sollicitation du FSE 2026

Monsieur le Président retrace le plan de financement des chantiers d’insertion et sollicite une aide au titre du Fonds Social Européen.

L’exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L’UNANIMITE

- 1) d’approuver le plan de financement de l’action chantier d’insertion comme suit :

Dépenses	
Dépenses	2026
Dépenses de personnel	120.097,64 €
Dépenses indirectes	18.014,65 €
Total	138.112,29 €
Recettes	
Recettes	2026
Financement européen sollicité	33.215,00 €
Département	12.285,00 €
Etat	22.810,00 €
Autofinancement	69.809,29 €
Total	138.112,29 €

- 2) de solliciter une aide au titre du FSE d'un montant de 33.215,00 € pour 2026 ;
- 3) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 02 : Encaissement d'un chèque AXA (1.572,45 €) pour un sinistre à Mégange

Monsieur le Président fait part de la réception d'un chèque émis par AXA d'un montant de 1.572,45 €. Ce chèque fait référence à un sinistre survenu dans la commune de Mégange et porte sur les dégâts occasionnés sur un regard d'assainissement le 27.04.2025.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'accepter le règlement par chèque de 1.572,45 € de AXA dans le cadre du sinistre mentionné ci-dessus ;
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 03 : Encaissement d'un chèque ALLIANZ (5.082,00 €) pour un sinistre à la déchèterie

Monsieur le Président fait part de la réception d'un chèque émis par ALLIANZ d'un montant de 5.082,00 €. Ce chèque fait référence à un sinistre survenu le 27.11.2023 à la déchèterie de Boulay.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'accepter le règlement par chèque de 5.082,00 € de ALLIANZ dans le cadre du sinistre mentionné ci-dessus ;
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 04 : Création de postes – 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (déchetterie et ménage) et un poste au grade de technicien territorial ou technicien principal de 2ème classe (ou 1ère classe)

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de créer

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (déchetterie et ménage) ;
- 1 poste au grade de technicien territorial ou technicien principal de 2ème classe (ou 1ère classe).

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de créer les postes comme proposé par le Président ;
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 05 : Création de postes – Remplacement temporaire d'un agent non disponible fonctionnaire ou contractuel, accroissement temporaire et emplois saisonniers

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de créer plusieurs postes, à temps complet ou non complet, destinés à renforcer les services en cas d'absence de personnel.

Postes à créer pour l'année 2026 pour recourir temporairement à des contractuels en cas de besoin :

Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel non disponible :

- Technicien / éducateur APS / adjoint technique / adjoint administratif / adjoint du patrimoine / adjoint d'animation / agent social ;
- Adjoint technique principal de 2ème classe / adjoint administratif principal de 2ème classe / adjoint du patrimoine principal de 2ème classe / adjoint d'animation principal de 2ème classe / agent social principal de 2ème classe ;
- Adjoint technique principal de 1ère classe / adjoint administratif principal de 1ère classe / adjoint du patrimoine principal de 1ère classe / adjoint d'animation principal de 1ère classe / agent social principal de 1ère classe.

Postes à créer pour l'année 2026 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité :

- 5 postes de technicien / éducateur APS / adjoint technique / adjoint administratif / adjoint du patrimoine / adjoint d'animation / agent social ;
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe / adjoint administratif principal de 2ème classe / adjoint du patrimoine principal de 2ème classe / adjoint d'animation principal de 2ème classe / agent social principal de 2ème classe ;
- 5 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe / adjoint administratif principal de 1ère classe / adjoint du patrimoine principal de 1ère classe / adjoint d'animation principal de 1ère classe / agent social principal de 1ère classe.

Postes saisonniers à créer pour l'année 2026 :

- 5 postes d'adjoint technique / adjoint administratif / adjoint du patrimoine / adjoint d'animation / agent social ;
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe / adjoint administratif principal de 2ème classe / adjoint du patrimoine principal de 2ème classe / adjoint d'animation principal de 2ème classe / agent social principal de 2ème classe ;
- 5 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe / adjoint administratif principal de 1ère classe / adjoint du patrimoine principal de 1ère classe / adjoint d'animation principal de 1ère classe / agent social principal de 1ère classe.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de créer les postes comme proposé par le Président ;
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 06 : Suppression et création de poste en raison de l'augmentation de plus de 10 % du nombre d'heures

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de

- supprimer et créer le poste de Mme Nathalie BOSLE, adjoint technique, suite au départ en retraite de M. Hervé JOSSEAUME ;
- supprimer le poste de Madame Nathalie BOSLE à hauteur de 7,50 / 35ème ;
- créer le poste de Madame Nathalie BOSLE au 1er avril 2026 à hauteur de 10,41 / 35ème ;
- réajuster le planning lié au dojo de Merten et à la fermeture de l'annexe de Falck.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) réajuster le planning comme proposé par le Président ;
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 07 : Marché de maîtrise d'œuvre RJA

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de retenir une proposition de candidature parmi les entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la transformation du RJA (Relais Jeunes Actifs) en MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social).

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de retenir la proposition de DEUX POINTS ARCHITECTES parmi les entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la transformation du RJA en MECS pour un montant total de 109.850,00 € HT (taux de rémunération : 10,75 %) ;
- 2) d'autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 08 : Prestations LOREAT 2026

Monsieur le Président indique que la société LOREAT intervient dans le cadre d'une mission pour une assistance technique privée aux stations de traitement de eaux usées de Boulay, Falck, Merten, Gomelange, Téterchen, Voëlfling-Lès-Bouzonville, Halling-Lès-Boulay, Narbéfontaine et Velving.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de retenir la proposition de LOREAT pour effectuer la prestation d'assistance technique privée aux stations de traitement des eaux usées des communes précitées pour un montant de 8.760,00 € HT (Boulay), 8.200,00 € HT (Falck et Merten), 7.470,00 € (Gomelange, Téterchen et Voëlfling-Lès-Bouzonville), 6.810,00 € (Halling-Lès-Boulay, Narbéfontaine et Velving) pour l'année 2026 ;
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 09 : Dossiers économiques

Monsieur le Président indique que plusieurs entreprises ont déposé une demande auprès de la CCHPB au titre du développement économique. Il s'agit des entreprises RESTAURANT « CHEZ FRANCIS » ET « AUBERGE SAINTE-SUZANNE ».

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de verser au RESTAURANT « CHEZ FRANCIS » la somme de 4.008,02 € au titre du développement économique ; 1.000,00 € au titre de l'aide à l'emploi et 2.336,01 € au titre du Bonus Ville de Boulay ;
- 2) de verser à l'« AUBERGE SAINTE-SUZANNE » la somme de 4.000,00 € au titre du développement économique et 1.000,00 € au titre de l'aide à l'emploi ;
- 3) de solliciter auprès de la commune Boulay le remboursement de la somme allouée au titre du bonus Ville de Boulay pour un montant de 2.336,01 € (RESTAURANT « CHEZ FRANCIS ») ;
- 4) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 10 : Prise en charge d'un arpentage – Rue du Capitaine Maillard (Boulay)

Monsieur le Président indique que la CCHPB a acheté un terrain au centre de formation situé rue du Capitaine Maillard à Boulay. Il avait été fait usage du droit de préemption. L'acquéreur initial était Monsieur Jean-Pierre RITZ. L'acte de vente a été signé en janvier 2026. Or, Monsieur Jean-Pierre RITZ avait fait réaliser un arpentage car il souhaitait développer un projet sur ce site. La CCHPB remboursera à Monsieur Jean-Pierre RITZ la somme de 1.209,72 € engagée pour les frais d'arpentage ; en tout état de cause, ces frais d'arpentage auraient été à la charge de la CCHPB si elle avait procédé à une acquisition directe de ce terrain.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de rembourser à Monsieur Jean-Pierre RITZ la somme de 1.209,72 € engagée pour les frais d'arpentage ;
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 11 : EPE – Contrat de prestation de service 2026

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de signer le contrat de prestation de service 2026 proposé par l'EPE (Ecole des Parents et des Educateurs) dans le cadre de ses services d'écoute, d'information et d'accompagnement relatifs aux questions relationnelles et d'éducation. L'offre s'élève à 11.000,00 € nets pour l'année 2026.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'autoriser le Président à signer le contrat de prestation de service pour l'année 2026 ;
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 12 : Convention tripartite Tromborn – Rétrocession des réseaux

Monsieur le Président indique que la convention tripartite entre la CCHPB, la commune de Tromborn et le promoteur Monsieur AYRIKAN Sahin concerne la rétrocession des réseaux dans un lotissement de Tromborn.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'autoriser le Président à signer la convention tripartite mentionnée ci-dessus ;
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 13 : Augmentation, suppression et création de postes

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de

- passer le poste de Madame Arlette GAGGIOTTI, Adjoint technique, de 33h00 à 35h00 (inférieur à 10 %) ;
- supprimer le poste de 30h00 de Monsieur Denis DUMON, Adjoint technique, et de créer un poste de 35h00 pour cette personne ;
- supprimer le poste de Monsieur Hervé JOSSEAUME, Adjoint technique principal 2^{ème} classe au 1^{er} mars 2026 (départ à la retraite).

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'augmenter, supprimer et créer les postes comme proposé par le Président ;
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 14 : Subvention - Salon du Livre - Boulay Bouq'in - Département de la Moselle

Monsieur le Président indique que le Salon du Livre aura lieu les 27 et 28 juin prochains.
Il convient de solliciter comme tous les ans le Département de la Moselle qui soutient l'évènement depuis plusieurs années.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de solliciter une subvention de 10.000,00 € auprès du Département de la Moselle pour l'organisation du Salon du Livre Boulay Bouq'in au titre de 2026 ;
 - 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.
-

Département de la Moselle - Arrondissement de BOULAY - Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois
Registre des délibérations du Bureau Communautaire du 6 février 2026

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,
(absent)

Denis BUTTERBACH,
(absent)

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,
(absent)

Thierry UJMA,
(absent)

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,